

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 757 Subvention d'équipement (10.000 euros) et convention avec l'association le Bal (18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement avec l'association le Bal (18e) et l'attribution d'une subvention ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Le Bal 6, Impasse de la Défense (18e). 15948 ; 2018-03530.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'équipement avec l'association le Bal, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante de 10.000 euros sera imputée sur la nature 20422, rubrique 3112, AP 1803546 subvention d'équipement au titre de la culture, budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO